Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_29_BUREAU-DE

-DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 21
Votants : 17
Présents : 17
Absent représenté :

Date de la convocation : 3 juillet 2026
Date d'affichage : 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à quatorze heures trente, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du siège social « Parc d'Activités Coglais Saint Eustache » St Etienne en Coglès – 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents :
Monsieur Pascal HERVE, Monsieur Rodolphe HAMEAU, Monsieur Bertrand MALLET, Madame Virginie ELSHOUT, Monsieur Gaëtan DUBREIL-JARDIN, Monsieur Guy LE GONNIDEC, Monsieur Olivier SOURDIN, Monsieur David RETORE, Monsieur Olivier GAIGNE, Madame Huguette GARNIER,
Madame Morgane BOULIERE, Madame Ferrnande-Raymonde LOHIER, Monsieur Christian NGUYEN, Monsieur Laurent BOURDIN, Monsieur Pascal REGNAULT, Monsieur Loic BATTAIS, Monsieur Loeiz RAPINEL,

Absentes excusées : Madame Laetitia MEIGNAN, Madame Delphine LEMOINE

Absents : Monsieur Thomas JANVIER, Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR,

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_29_BUREAU_020_3.3 : Convention mise à disposition logement au-dessus de la maison de santé de Saint Etienne en Coglès – animateur ALSH jeunesse

Monsieur le Président, rappelle que dans le cadre des activités du service jeunesse et afin de favoriser l'accueil d'emplois saisonniers, Couesnon Marches de Bretagne propose la mise à disposition à titre gratuit d'un logement meublé situé « 13 rue du Bienheureux Hamon » dans la maison de santé de Saint Etienne en Coglès – Maen Roch.

Un animateur ayant signé un contrat avec la communauté de communes souhaite disposer du logement du 22 Juin 2026 au 31 Juillet 2026.

Vu la délibération portant délégation de pouvoir 2026_84 du 5 mai 2026 déléguant au Bureau Communautaire la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

Monsieur le Président propose :

- **De signer une convention de mise à disposition du logement meublé situé « 13 rue du Bienheureux Hamon » dans la maison de santé de Saint Etienne en Coglès 35460 MAEN ROCH à titre gratuit du 22 Juin 2026 au 31 Juillet 2026,**

- **De lui donner tout pouvoir dans l'exécution de la présente délibération**

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_29_BUREAU-DE

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Président telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE